

**PRISE EN CHARGE ET
DROIT DE LA PERSONNE
FAISANT L'OBJET DE SOINS
PSYCHIATRIQUES
loi du 5-07-2011
modifiée le 27-09-2013**

Dr CLAIR David

Urgentiste

PLAN

- Soins psychiatriques avec consentement du patient
- Soins psychiatriques sans consentement du patient
- Modalités de la prise en charge des soins psychiatriques sans consentement
- Particularités de la prise en charge à Mâcon
- Contrôle des hospitalisations exercé par le juge des libertés et de la détention

PLAN

- .Soins psychiatriques avec consentement du patient**
- .Soins psychiatriques sans consentement du patient**
- .Modalités de la prise en charge des soins psychiatriques sans consentement**
- .Particularités de la prise en charge à Mâcon**
- .Contrôle des hospitalisations exercé par le juge des libertés et de la détention**

SOINS PSYCHIATRIQUES AVEC CONSENTEMENT DU PATIENT

**Mode d'hospitalisation le plus fréquent
Représente 80 % des patients hospitalisés en
psychiatrie**

**70% des patients suivi en psychiatrie le
sont exclusivement en ambulatoire (CMP)**

**La personne en soins psychiatrique libres
même droit liés à l'exercice des libertés
individuelles**

PLAN

- Soins psychiatriques avec consentement du patient
- Soins psychiatriques sans consentement du patient
- Modalités de la prise en charge des soins psychiatriques sans consentement
- Particularités de la prise en charge à Mâcon
- Contrôle des hospitalisations exercé par le juge des libertés et de la détention

Soins psychiatriques sans consentement du patient

Trois modes d'admission :

- Les soins psychiatriques à la demande d'un tiers , selon la procédure normale ou en urgence
- Les soins psychiatriques en cas de péril imminent sans demande de tiers
- Les soins psychiatriques sur décision du représentant de l'état

Soins psychiatriques sans consentement du patient

- 3 conditions obligatoires :
- **Présence de troubles mentaux**
- **L'impossibilité par le patient de consentir aux soins**
- **La nécessité de soins immédiats et d'une surveillance médicale constante et régulière**

Demande de soins psychiatrique à la demande d'un tiers (SPDT)

- **Procédure normale : article L 3212.1-II-1**
- **La famille ou une personne justifiant de l'existence de relations avec le malade demande des soins**
- **2 certificats médicaux dont le premier ne peut être établi que par un médecin n'exerçant pas dans l'établissement accueillant le malade**
- **Décision prise par le directeur**

Modèle de certificat de tiers

- **Doit être rédigé a la main**
- **Doit être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité de la personne à l'origine de la demande**
- **Si la personne qui demande les soins ne sait pas ou ne peut pas écrire ,la demande est reçue par le maire ,le commissaire ou le directeur de l'établissement**

Modèle de tiers

Modèle de demande médicale

Demande de soins psychiatrique à la demande d'un tiers (SPDT)

- **Procédure d'urgence: article L3212-3**
- **Existence d'un risque grave d'atteinte à l'intégrité du patient**
- **Un seul certificat médical qui peut émaner d'un médecin exerçant dans l'établissement**
- **Une demande de tiers**
- **Décision prise par le directeur**

Modèle de tiers

Modèle de demande médicale

Les soins psychiatriques sans demande de tiers

- **péril imminent : article L3212-1-11-2**
- **Impossibilité d'obtenir une demande tiers**
- **Rédaction d'une recherche vaine de tiers**
- **Rédaction d'un seul certificat médical insistant sur l'urgence à apporter des soins**
- **Médecin n'exerçant pas dans l'établissement**

Recherche vaine de tiers

Modèle de demande médical

Les soins psychiatriques sur décision du représentant de l'état (SPDRE)

- **Décision prononcé par arrêté du préfet au vu d'un certificat médical circonstancié**
- **Par le maire de la commune qui arrêté les mesures nécessaires et en réfère dans les 24 h au préfet**
- **Condition: atteinte à la sûreté des personnes ou, de façon grave à l'ordre public**

Modèle de certificat

PLAN

- Soins psychiatriques avec consentement du patient
- Soins psychiatriques sans consentement du patient
- Modalités de la prise en charge des soins psychiatriques sans consentement
- Particularités de la prise en charge à Mâcon
- Contrôle des hospitalisations exercé par le juge des libertés et de la détention

- **Période initiale de soins : observation pendant 24 h sous forme d'hospitalisation complète**
- **Établissement d'un certificat somatique**
- **Établissement d'un certificat médical par un psychiatre constatant son état mental**
- **Dans les 72 h suivant l'admission: rédaction d'un nouveau certificat par le psy**
- **Rédaction par le psy d'un programme de soins**

PLAN

- Soins psychiatriques avec consentement du patient
- Soins psychiatriques sans consentement du patient
- Modalités de la prise en charge des soins psychiatriques sans consentement
- Particularités de la prise en charge a Mâcon
- Contrôle des hospitalisations exercé par le juge des libertés et de la détention

Au SAU de Mâcon

- **Certificat somatique des 24 h réalisé a la prise en charge du patient**
- **Présence d'un psychiatre qui valide la mise en place de la SPDT**
- **Directeur de garde qui valide en temps réel la procédure**
- **Importance de signer, dater les certificats**
- **Inscrire sur la demande de tiers le numéro de telephone du tiers (demande du juge)**

PLAN

- Soins psychiatriques avec consentement du patient
- Soins psychiatriques sans consentement du patient
- Modalités de la prise en charge des soins psychiatriques sans consentement
- Particularités de la prise en charge à Mâcon
- Contrôle des hospitalisations exercé par le juge des libertés et de la détention



Fin ...